Jean Martin

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1617

Né à 1591 à Blois , le 1591

Mort à Riom , le 26 septembre 1650.

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
p. de l'Oratoire

La vie de M. Bouray, prestre,
fondateur de la Congr. de Relig hospit.
de l'ordre de S Augustin.

Paris, Valleyre, 1714.

P. 241. Le P. Jean Martin, pr. de
l'Or. de Jésus, doyen de l'église S'
Amable à Riom, y appelle des
religieuses en 1642.

ainsi que le P. de Craffort

R. P. Gauthier, p. 263

R. P. Faure, p. 264 en 1700

Le Père Jean Martin

M.M. 607, 1er catalogue, N. 640 =

Jean Martin, prêtre, mort en 1650. 26 septembre

M.M. 608 = page 30. N° 518 =

p. Le Père Jean Martin est entré dans l'Oratoire le 25 X. 1617 et faict prestre le 22 Xbre 1618

Listes des Assemblées =

1641 Riom sup.

1644 "

1648 " Assistant du R.P. Général

Nécrologe =

Mort à Riom le 26 septembre 1650. ou le 25

Actes mss. des Assemblées =

Assemblée de 1631 sup. à Riom, député.

" de 1634 " chargé de dresser des Mémoires d'avis pour les collèges et de répartir aux maisons les frais de l'Assemblée.

Dagens : Correspondance du Cardinal Pierre de Bérulle, Paris, 1937-1938, 3 vol. in 8° —

T. II, lettre 194, page 1, 3 janvier 1619, au P. Martin, supérieur à Dieppe.

Il eût été bon de ne pas refuser ni renvoyer le confrère Fardel, puisqu'on vous l'avait envoyé et faire le scandale qui est arrivé en la présence du P. Bod dont je suis fort marri. Car encore que quelque supérieur ne doive pas envoyer en une autre maison personne, sans notre aveu ou sans lettres du P. Gibieuf, en notre absence, lequel j'ai prié de prendre soin de notre part de disposer des choses présentes et occurrentes, si est ce que la prudence, la charité, la correspondance que vous devez tous observer les uns envers les autres, vous devait faire excuser cet oubli au bon P. Maignart et ne pas user de cette sévérité, beaucoup moins avec l'éclat et scandale qui a paru. Il me semble qu'en beaucoup d'actions vous êtes trop ferme à votre sens, et vous ne l'adoucissez pas assez par prudence et charité. Et cela fait tort et aux âmes et aux maisons. Au plus, il fallait nous en écrire ou au P. Gibieuf et le garder en attendant réponse pour le renvoyer avec douceur et prudence, s'il eût été à propos de ce faire. En la direction des maisons, il y a beaucoup de choses et à faire et à pâtir contre notre propre sens. La croix et l'abnégation de soi-même est la meilleure part de la supériorité. J'ai trouvé dans la même lettre une parole qui m'oblige à vous avertir que les supérieurs particuliers des maisons ne doivent ni admettre, ni renvoyer personne hors la Congrégation, et toutefois vous dites que, sans le P. Bod, vous eussiez ôté l'habit à un confrère. Ce n'est pas que je ne connaisse qq. chose de son humeur. Mais il faut et patience et charité et prendre les voies raisonnables et ordinaires et avertir le

supérieur majeur, et que tout soit considéré mûrement. L'exclusion est une affaire importante et ne doit pas être faite, ni par une ...., ni sur une passion et colère, ni par un supérieur particulier.

Si on savait ès maisons ce procédé, beaucoup de particuliers en auraient peine. Car pour un qu'on renverrait justement, la moindre prudence de qqs supérieurs en renverrait plusieurs sans sujet, et les âmes ne voudraient demeurer en ce péril et incertitude. Je vous prie de ne point parler dedans la maison ni écrire au dehors sur cela. Prenez, s'il vous plaît, une disposition intérieure plus humble et plus douce en la direction, plus pâtissante et plus déférante aux autres supérieurs particuliers, car s'ils font quelque oubli ou manquement, vous n'en devez faire un autre. Demandez cette prudence et conduite au Fils de Dieu en l'honneur de son comportement avec ses apôtres et suppliez sa très Ste Mère de vous l'obtenir de son fils.

Lettre 201, page 16 au confrère de Romans à Dieppe, 6 février 1619 =

Il y a longtemps que je diffère à vous avertir de la peine que j'ai devant Dieu de qqs défauts que je remarque en la conduite de votre âme, ayant désiré y remédier insensiblement par le P. supérieur (Martin) et par le P. Mathieu de Clieu que j'avais chargés expressément de prendre ce soin de ma part, d'y pourvoir et de vous les faire connaître sans qu'il parût que cela vînt de ma part.

Lettre 215, p. 36, à Gibieuf, 7 juin 1619 =

Je vous prie de prendre soin du collège de Dieppe, de vous informer de l'état d'iceluy, de pourvoir à temps de bons régents pour l'année qui vient et suppléer à la prévoyance et expérience de celui qui y est (supérieur, le P. Martin)

lettre 342, p. 246, à Gibieuf, 1 oct. 1621 =

L'établissement de Clermont et Riom est important et doit être soigneusement conservé. Le P. Charles Dorron fait bien à l'un et le P. Jean Martin n'est nullement propre à l'autre. Je lui ai promis de l'en retirer; à mon avis, il ne peut servir qu'à enseigner la théologie ou philosophie.

---

lettre 443, page 401, au P. Vincent, sup à Marines, sept. 1623 =

Le P. Jean Martin part de Dieppe pour Vendôme le 29 de ce mois; si on savait son passage, nos deux confrères le prendraient en chemin.